

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 7 avril 2026**

Délibération n°038_260407

Désignation du représentant titulaire et d'un suppléant au conseil d'administration de l'établissement public du Parc National de La Réunion.

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 1^{er} avril 2026, dématérialisée et affranchie le 1^{er} avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. Joël LALLEMAND Mme Yannicke SEVERIN M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHIAR M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Fabrice HOARAU ¹	Mme Jessica NARBE	Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Louis Bertrand GRONDIN ² M. Cyrille HAMILCARO Mme MANGUE Corinne ² Mme Olivia DIJOUX ² M. Teddy HOAREAU ² Mme Mathilde ROGER Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN

¹ est arrivé en séance pendant les opérations de vote de la délibération n°24

² ont quitté définitivement la salle des délibérations pendant la présentation de la délibération n°25

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laura RIVIERE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°23	41	2	2	0	37	6	0
Délibération n°24	42	2	1	0	Liste de la majorité	Liste de l'opposition	Abst
					37	6	1
					4 sièges	1 siège	
Délibérations n°25 à 28	37	1	7	0	37	0	1
Délibération n°29	37	1	7	0	38	0	0
Délibérations n°30 à 38	37	1	7	0	37	0	1

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 7 avril 2026 Délibération n°038_260407	Direction Générale des Services
	DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DE LA REUNION	

RAPPORT DE PRÉSENTATION

La Commune de Saint-Louis est représentée au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc National de La Réunion.

Suite à l'élection du nouveau Conseil municipal et afin de permettre au ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable de mettre à jour l'arrêté de nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc National de La Réunion, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour siéger au conseil d'administration pour représenter la Commune.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre à jour la représentation de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc National de La Réunion suite au renouvellement des élus municipaux issu du scrutin du 15 mars 2026,

La Maire propose au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour siéger au conseil d'administration.

La Maire recueille les candidatures et invite le Conseil municipal au vote suivant les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal désigne à la majorité comme représentants au conseil d'administration du Parc National de La Réunion :

Titulaire : Monsieur DORSEUIL Jimmy

Suppléant : Madame BLAIN Juliana

Vote : 37 pour

1 abstention (M. Fabrice HOARAU)



 La Maire,

Juliana M'DOIHOMA

Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le